

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 124 (1998)  
**Heft:** 20

## Sonstiges

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Redevance poids lourds et développement durable

Par Jean-Pierre Weibel,  
rédacteur en chef

311

**L**ors des prochaines votations fédérales, les électrices et les électeurs suisses devront se prononcer sur le projet d'une redevance prélevée sur les poids lourds routiers en fonction des prestations assurées (RPLP). La campagne ayant débuté il y a quelques semaines, il me semble intéressant de relever que la SIA a défini le développement durable comme une priorité de son programme d'action et prépare l'édition d'un document consacré à ce sujet, plus particulièrement en rapport avec l'environnement constructible.

Or le problème du transit des poids lourds à travers notre pays touche très directement le développement durable, dont le concept – faut-il le rappeler – vise à l'équilibre des domaines de l'environnement, de l'économie et de la société. Il paraît donc judicieux d'analyser ce que le prélèvement projeté apporte comme facteurs positifs ou négatifs en ce qui concerne le développement durable.

Il est évident que le transfert visé d'une importante part de trafic de la route au rail contribue à ménager l'environnement. Il diminue les émissions de produits nocifs dans la biosphère et permet non seulement de réduire la consommation d'énergie nécessaire au transport d'une quantité donnée de marchandises, mais déplace en partie la demande d'énergie vers une source renouvelable. En effet, la part de l'énergie hydroélectrique n'est pas négligeable dans notre pays. A méditer, si l'on songe que les réserves de pétrole sont inéluctablement vouées à l'épuisement, sans que l'on dispose aujourd'hui d'aucun substitut. A noter en passant – les petits ruisseaux faisant les grandes rivières – que la récupération d'énergie assurée par les convois ferroviaires descendants et le fait que l'on vise un transit par des tunnels de base, donc qu'on évite la dénivellation conduisant aux tunnels routiers, contribuent à une meilleure gestion des ressources naturelles.

En ce qui concerne l'économie, je ne me sens pas compétent pour mettre en balance le coût du transfert route-rail pour la collectivité et ce que l'on peut économiser en confiant à un mécanicien de locomotive la conduite d'un convoi de 2000 t ou plus, par rapport aux dizaines de chauffeurs routiers nécessaires à la même prestation. Si le temps c'est de l'argent, le rail dispose d'un sérieux atout, à condition que les frontières politiques ne se traduisent pas par des handicaps administratifs pénalisants.

Les facteurs prioritaires conditionnant les intérêts sociaux sont la santé et la sécurité. Point n'est besoin de longs développements pour apprécier le rôle du rail en la matière. Statistiques et bulletins de santé de l'air que nous respirons se passent de commentaires.

Ce qui me frappe dans l'argumentation des opposants, c'est la référence exclusive à l'économie. Certes, on trouve parmi les défenseurs de la RPLP des inconditionnels de l'environnement, ignorant aussi superbement l'économie que les transporteurs routiers oublient l'environnement ou la santé publique.

Entre ces deux pôles, on trouve certainement la majorité de notre corps électoral, qui aura à soupeser les différents facteurs mentionnés ci-dessus, essentiellement rebelles à une évaluation en francs et en centimes. Le sujet étant aussi délicat à évaluer que décisif pour toute une série d'options futures, il est à souhaiter que la réflexion et la sensibilité personnelles joueront un rôle au moins aussi important que les mots d'ordre des partis ou des comités électoraux. C'est à chacun de nous de décider non seulement dans quelle Suisse il veut vivre, mais laquelle il veut léguer aux générations futures.

P.-S. On relèvera que le comité central de la SIA apporte son soutien à la RPLP, invitant les membres à l'accepter le 27 septembre prochain.